

CÔTE-D'IVOIRE

Jeux de pouvoir et agents de développement

L'exemple des régions de Sakassou,
Tiébissou et Béoumi

Mariatou Koné

Ce texte présente les résultats d'une enquête sur les relations entre agents de développement (1) et populations dans les régions de Sakassou, Tiébissou et Béoumi en Côte-d'Ivoire. Cette enquête a été menée à partir de l'exemple de quatre structures d'encadrement : la Cidt (Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles), qui participe (en plus de son activité de production cotonnière) à l'encadrement des paysans pour le vivrier et les cultures de coton ; le Cima (Centre ivoirien du machinisme agricole), un centre de vulgarisation de la mécanisation agricole ; la Civ (Compagnie ivoirienne pour le développement du vivrier) et enfin la Sodefel, Société pour le développement des fruits et légumes.

(1) Il s'agit de personnes en contact direct avec les paysans pour leur enseigner les techniques culturales. On utilise également le terme d'*agent de terrain*.

Remplacé ex 1/2
O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 38692 ex 1
Côte : B

En dépit de sigles spécifiques, aucune de ces structures n'est spécialisée. Elles sont même plutôt concurrentes puisqu'elles interviennent toutes sur la production vivrière et cotonnière, chacune essayant d'élargir son champ d'action. Elles fonctionnent toutes avec un système d'encadrement directif. Les ordres se transmettent du siège de la structure aux paysans par le biais des encadreurs sans que personne ne se soucie des volontés des paysans.

La majorité des encadreurs concernés ont reçu une formation sur le tas. Ils sont recrutés sur concours ou dossier, et c'est sur le terrain qu'ils se forment auprès de leurs anciens collègues. Leur niveau moyen d'instruction est la fin du cycle primaire. Ils se situent donc au plus bas niveau de l'échelon professionnel dans l'organigramme des sociétés. Dans certains cas, ils n'y figurent même pas et sont considérés comme main-d'œuvre occasionnelle (journalière ou saisonnière). Pourtant, certains ont vingt ans de service, voire plus. Seuls les agents salariés de l'Etat ou d'ONG sont pris en compte dans les organigrammes.

Rapports avec les paysans

En tant qu'agent de l'Etat, l'encadreur est respecté par les populations, et certains paysans l'appellent même "patron". Parce qu'il détient le pouvoir de la gestion des biens vulgarisés (semences, engrais, produits phytosanitaires, matériel agricole...) il est aussi l'objet de tentatives de séduction et de détournement de la part des paysans. Certains lui font ainsi des cadeaux pour gagner sa sympathie et recevoir en retour davantage d'engrais, de semences et d'outils que les autres.

Mais le rapport de force n'est pas à sens unique. Le travail de l'encadreur implique en effet que ce dernier s'intègre matériellement dans le village où il est affecté. Il est obligé de se créer des réseaux de relations dans le village, pour obtenir un champ à cultiver afin de subvenir à ses besoins alimentaires et pour réunir les conditions financières et sociales nécessaires pour se construire une case, s'approvisionner en eau, etc. L'encadreur a du coup parfois tendance à privilégier ses relations avec certains paysans de familles influentes afin de faciliter son intégration dans la communauté, d'être sous leur protection, d'avoir des terres à cultiver ou même de bénéficier de prêts d'argent en cas de nécessité.

Finalement, l'encadreur se trouve dans une position inconfortable : il est à la fois, et forcément, un représentant de l'Etat, et donc un notable étranger, et en même temps il doit s'insérer dans le milieu agricole, et donc assimiler concrètement le mode de vie du village qui l'accueille.

Jeux de pouvoir et arène politique

Les encadreurs doivent faire face à une autre contradiction : les sociétés d'encadrement attendent d'eux une attitude très dirigiste vis-à-vis des paysans qui doivent adopter les itinéraires techniques proposés, atteindre les taux de rendement fixés, et être sanctionnés s'ils ne respectent pas les consignes et objectifs. Mais en même temps, les encadreurs ne disposent d'aucun pouvoir politique pour exercer une réelle autorité sur les paysans. A l'inverse, ils sont même victimes de rapports de force et jeux de pouvoir sociopolitique, qui les dépassent totalement.

Ainsi par exemple, dans les régions où les enjeux politiques sont très forts, on n'hésite pas à convoquer les encadreurs au tribunal populaire chaque fois que les paysans portent plainte, notamment à Sakassou, qui est le siège de la royauté *akan*.

En 1987, quatorze paysans de la zone avaient produit moins des quatre tonnes de riz fixées par l'encadrement. Ils devaient, en principe, être renvoyés de l'aménagement contrôlé par l'encadreur, ou sanctionnés d'une façon ou d'une autre. En fait, aucun encadreur n'osait prendre une telle décision de peur de perdre sa place. Certains paysans entretiennent en effet des relations personnelles avec un homme politique local, par exemple un député issu d'une lignée noble, non étatique, aux pouvoirs importants dans la région.

L'encadreur est donc très isolé dans une arène où les stratégies des différents acteurs, leurs relations de pouvoir, de solidarité ou de conflit le dépassent. L'encadreur est bien l'agent d'un système hiérarchique et autoritaire, mais un agent démuné et impuissant.

Dans cette situation, l'encadreur n'a guère d'autre choix que de travailler toujours en étroite collaboration avec les autorités politiques locales. Ce n'est pas une décision délibérée de sa part mais une contrainte dès lors que les structures politiques locales ont décidé d'adopter une stratégie de collaboration avec l'encadrement. C'est une façon pour les

structures politiques locales de montrer à l'Etat et au gouvernement, qu'elles soutiennent les projets nationaux, et qu'elles sont dans la "bonne ligne". Cette stratégie des structures politiques locales leur permet d'espérer bénéficier largement des avantages matériels que peuvent procurer les actions de développement à venir.

En adoptant cette stratégie, les autorités locales se donnent le droit de sanctionner certains paysans en les excluant des aménagements en cours. Elles prennent la décision en lieu et place de l'encadreur dont le rôle se borne à avaliser ces décisions, du moins si celui-ci veut conserver son poste. L'encadreur passe alors d'une position de faiblesse à une position de force vis-à-vis des paysans auxquels il peut donner des ordres.

Il est par contre totalement soumis à la double autorité des responsables politiques locaux et de sa propre structure de tutelle. Théoriquement, il est censé transmettre à ses supérieurs hiérarchiques les réactions des paysans, analyser les problèmes de terrain et en informer ses supérieurs. Dans les faits, il ne fait remonter aucune autre information que des stricts constats techniques. Ses rapports avec l'administration se limitent à rédiger des rapports d'activité ou d'autres documents du même type. Il lui arrive aussi parfois de servir de guide pour des visites de terrain organisées par ses supérieurs hiérarchiques à l'occasion du déplacement de bailleurs de fonds.

Problème de communication

En tant que pédagogue, l'encadreur devrait utiliser la langue de son village d'accueil comme moyen de communication, car malgré l'existence du "français-ivoirien", certains paysans et surtout les vieux ne parlent pas le français. Dans les faits, les encadreurs ne parlent pas tous la langue locale (le baoulé pour Sakassou et Tiébissou, le godé pour Béoumi). Leur affectation ne tient aucun compte de leur langue maternelle ou de celles qu'ils pratiquent par ailleurs.

La traduction des messages scientifiques et techniques devient alors quasiment impossible, d'autant plus que les agents n'apprennent pas les langues locales pendant leur "formation". Ils prennent parfois seuls l'initiative d'utiliser la langue locale comme outil de travail, mais sans avoir reçu de formation linguistique pour assurer le travail de traduc-

tion. Il serait impératif d'enseigner la langue locale aux encadreurs. L'Ila (Institut de linguistique appliquée) serait d'un grand apport dans la formation des agents en recueillant et en transcrivant fidèlement les langues.

Outre le fait de parler la langue, la manière de communiquer et les modes de communication et de relation avec les paysans sont très importants. Il y a des méthodes précises pour s'adresser aux agriculteurs, que les encadreurs n'ont pas apprises au cours de leur formation. Une bonne connaissance de leur histoire, de leur contexte socio-économique serait pourtant primordiale pour assurer une meilleure efficacité du travail de vulgarisation, qui pourrait devenir un véritable travail de communication et de réflexion avec les paysans sur l'opportunité de l'introduction de nouvelles techniques.

Manque de véritables relations extra-professionnelles

Très peu d'agents s'intéressent aux problèmes extra-professionnels des paysans et à tout ce qui relève de domaines autres que les pratiques agricoles. La barrière qu'ils mettent entre eux et les paysans est le moyen pour eux de se démarquer, de s'imposer. Les agents maintiennent plus ou moins volontairement une certaine distance sociale vis à vis des paysans. Cette attitude provoque parfois des reproches et des tensions : les paysans critiquent la non-participation de l'encadreur aux activités locales, sociales, religieuses, etc., comme les funérailles, les sacrifices... Ils reprochent surtout à l'encadreur de ne tenir aucun compte de ce temps consacré aux activités sociales pour établir son calendrier des travaux champêtres.

Mais ce n'est pas tant le contenu du discours émis par l'agent d'encadrement que le résultat de ses démonstrations (sur champs d'essai par exemple), qui convainc l'agriculteur. Celui-ci attend l'effet concret d'une démonstration pour décider de l'appliquer ou non. Ce sont les résultats pratiques qui convainquent les paysans.

Négation du savoir paysan

Les encadreurs occultent volontairement les savoirs populaires. Deux raisons principales expliquent cette attitude :

— tout d'abord, les agents n'ont pas de liberté de manœuvre. Ils doivent obligatoirement enseigner les techniques recommandées par leurs responsables. Ceci dit, il arrive quand même que, face aux réalités du terrain, les agents d'encadrement modifient le discours technico-scientifique qu'ils sont censés transmettre. Il leur arrive ainsi d'être obligés d'organiser différemment la production ou la répartition du travail par manque d'engrais ou de produits phytosanitaires...

— d'autre part, l'occultation des savoirs populaires est pour eux un moyen d'affirmer leur supériorité toujours socialement et politiquement fragile sur les paysans afin, disent-ils, de se faire respecter. A ce titre, ils se considèrent comme détenteurs d'un savoir moderne qui s'opposerait au savoir traditionnel et qui lui serait forcément supérieur.

L'encadreur se contente de donner des consignes et des instructions aux paysans et ne s'intéresse ni à leurs pratiques anciennes, ni aux raisons pour lesquelles ils ne respectent pas toujours leurs recommandations.

Depuis 1985 - 1986, on parle de retour à la terre et certains jeunes diplômés sans travail sont poussés à s'installer en milieu agricole et à se reconverter sur des aménagements agricoles. Pourtant, hormis ces quelques rares cas d'installation de jeunes descolarisés, la plupart des paysans encadrés ont une expérience et donc un savoir agricole bien antérieurs à la présence des structures d'encadrement. Ils disposent de connaissances qui ne sont pas prises en compte par les encadreurs. Pourtant certains sont fils de paysans ou paysans eux-mêmes. Ils connaissent parfaitement le bien fondé de certaines pratiques paysannes.

L'encadreur sait ainsi très bien, tout comme le paysan, que l'engrais et certains produits chimiques permettent d'accroître la production d'igname et de produire de grosses tubercules mais en enlèvent la saveur, ce qui les rend difficilement commercialisables. En 1985, des centaines de tonnes d'ignames ont ainsi pourri sur les plantations de la Loka (aménagement hydro-agricole de Sakassou), car elles n'étaient pas vendables.

Résignation et transgression

L'occultation des savoirs populaires paysans est à l'origine de nombreux conflits entre encadreurs et agriculteurs. Ces conflits d'autorité ou de compétence entraînent une pérennisation de l'encadrement : la non-application par les agriculteurs des prescriptions et des techniques préconisées permet aux encadreurs d'affirmer que les paysans ne peuvent pas se passer d'eux puisqu'ils ne maîtrisent pas encore les techniques culturelles imposées, ni la gestion et l'octroi de crédit. Personne ne propose de prendre en compte les revendications paysannes car une telle proposition serait, en fait, contraire aux intérêts de chacun.

Tous les encadreurs évoquent plutôt l'envie d'être recyclés pour acquérir de nouvelles connaissances techniques. Cette revendication n'est pas liée à la volonté de l'encadreur de mieux faire son travail, car il sait bien que le travail n'est pas fondamentalement technique. Mais une formation complémentaire est pour lui le seul moyen d'espérer grimper dans la hiérarchie et quitter son milieu d'affectation pour obtenir un poste plus administratif. Il n'a en effet aucune possibilité d'évolution dans le cadre de son activité d'agent de développement.

Vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques, les encadreurs sont dans une exclusive position de receveurs d'ordres. De par leur statut de main-d'œuvre occasionnelle, et aussi dans une situation où le marché de l'emploi est de plus en plus saturé, ils se résignent et acceptent les réprimandes en se taisant, même s'ils savent qu'elles sont injustifiées.

De plus, leur salaire étant souvent très bas, proportionnellement aux salaires nationaux moyens et à leurs responsabilités sur le terrain, les agents ont tendance à s'investir sur le travail agricole de leur propre parcelle et à s'approprier des terres de l'aménagement. Leur situation les pousse à transgresser les règles codifiées dans les textes officiels de l'encadrement sans l'exprimer officiellement car il serait trop dangereux pour eux d'essayer de s'en expliquer. Ils négligent alors leur temps de travail d'assistance aux agriculteurs au profit de leur propre travail agricole.

Silence et légitimité

La négation des savoirs paysans, les problèmes de communication, le manque de véritables relations extra-professionnelles, la concurrence entre structures d'encadrement, le système d'encadrement directif... tous ces facteurs freinent, voire même bloquent, les différentes politiques de développement rural. Ces multiples échecs aboutissent à endetter les paysans auprès de la structure d'encadrement, qui elle-même doit des comptes à l'Etat. Au bout du compte et trop souvent répété, ce genre d'expérience pèse sur la dette extérieure de l'Etat.

On continue pourtant à s'étonner que le paysan ne veuille pas utiliser certains produits. Sociétés d'encadrement et encadreurs le qualifient de "réfractaire au progrès" alors que les agents de développement reconnaissent le bien-fondé de ses agissements. Mais cette reconnaissance tacite ne peut jamais devenir officielle. Si elle était dite, tout le système de pouvoirs, d'équilibres et de stratégies d'autorité des uns sur les autres serait bouleversé, et perdrait une partie de sa légitimité.

Technicisme et réalités sociopolitiques

Les mêmes phénomènes se répètent, produisant les mêmes effets mais on a l'impression qu'aucune leçon n'est tirée des échecs antérieurs. Les facteurs technologiques ("*l'avenir appartient à la science et à la technologie*" (2)) et économiques demeurent prédominants dans la politique agricole en Côte-d'Ivoire. Pourtant les facteurs sociaux sont essentiels pour concevoir des programmes de développement, les mettre en place, les suivre, les évaluer et comprendre les dynamiques et les facteurs de blocage.

Le problème de l'approche techniciste du développement est surtout qu'elle est fondamentalement irréaliste. Contrairement aux modèles, la réalité mêle étroitement les enjeux techniques, économiques et sociaux. De plus, en survalorisant un certain modèle de la modernité, l'approche techniciste nie tout autre savoir et toute autre pratique, quitte à s'enfermer dans des voies techniques sans issue. D'où l'intérêt du recours aux sciences sociales pour appréhender les éventuelles difficultés, pour éla-

(2) Phrase qui revient très souvent dans les discours politiques ivoiriens.

borer des méthodes de travail entre encadreurs et paysans, pour recueillir les différents savoirs techniques populaires et faciliter leur confrontation et négociation avec les savoirs techniques modernes proposés par les projets de développement.

L'anthropologue pourrait aussi servir d'intermédiaire entre les populations et les "développeurs". Les exemples montrent pourtant que les projets de développement sont l'objet de tels enjeux politiques, que "le dernier mot" revient difficilement à l'anthropologue. Les enjeux politiques et financiers, liés à une idéologie tournée vers la rentabilité immédiate des études ou des projets eux-mêmes, empêchent, interdisent même parfois, le recours aux sociologues ou ethnologues en amont d'un projet de développement.

Les spécialistes en sciences humaines sont également souvent considérés comme trop lents à produire des résultats, et/ou comme producteurs de discours trop théoriques.

Avant la mise en place de l'aménagement de Sakassou par exemple, une étude anthropologique avait été réalisée, notamment sur les problèmes fonciers. Le projet n'a pourtant tenu aucun compte des recommandations de l'étude.

L'exemple de Tiébissou montre bien la primauté du politique sur les décisions en matière de projet de développement. La Sodefel s'apprête à mettre en application à Tiébissou le système Benor : le *Training and Visit system* (formation et visite). Il s'agit d'améliorer les connaissances techniques des vulgarisateurs de terrain de façon à ce que leurs messages soient plus fiables et donc plus crédibles aux yeux des paysans, tout en étant plus aisément contrôlables par les techniciens de haut niveau (3). Ce modèle applique un système d'encadrement unidirectionnel, dont on commence à connaître les limites, les effets pervers et la relative inefficacité. Il est pourtant adopté par le gouvernement ivoirien car il facilitera les futures contributions financières de la Banque mondiale à la Côte-d'Ivoire. Dans un cas pareil, que pourraient être le rôle et la place de l'anthropologue ?

(3) John Russel : *La Banque mondiale et la vulgarisation agricole : l'introduction du système de formation et visites en Afrique subsaharienne* in *Recherche, vulgarisation et développement en Afrique noire*. Ministère de la Coopération, 1987, p. 110.